

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 20 octobre 2022

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLE - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - David YTIER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Philippe ARDHUIN - Éric LE DISSES.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TCM-003-12385/22/BM

■ Attribution d'une subvention à l'association EarthShip Sisters et approbation d'une convention 30160

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Depuis sa création, la Métropole Aix-Marseille Provence mobilise de nombreux moyens pour favoriser l'Education à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD) auprès des publics jeunes et adultes. De multiples actions de sensibilisation sont entreprises sur l'ensemble du territoire, pour aborder les nombreux thèmes inhérents au développement durable, que ce soit par les équipes d'agents en interne ou par l'intermédiaire de prestataires extérieurs.

Au travers de la démarche inédite et partenariale des Fertiles Rencontres, la Métropole s'attache également à favoriser l'innovation en termes de pédagogie, ceci afin de rendre plus efficace l'adhésion du plus grand nombre aux grands enjeux de société et tout particulièrement à ceux du changement climatique.

La Métropole s'attache également à soutenir l'innovation en termes de pédagogie lorsqu'elle est portée par les associations. C'est notamment le cas de l'association Earthship Sisters, qui s'illustre à la fois dans sa mission première, d'accompagner chaque année 17 femmes issues de tous horizons ayant pour ambition de se lancer dans l'entrepreneuriat au service de l'environnement et dans la mission de sensibilisation des citoyens et des scolaires à la protection de l'environnement.

L'association Earthship Sisters est plus particulièrement spécialisée dans les problématiques marines et littorales. Elle réalise dans le cadre des manifestations inscrites à son calendrier, toute une série d'actions en faveur des élèves autour de la protection du milieu marin. Ces actions se déroulent sur le territoire métropolitain, notamment à Port-Saint-Louis-du-Rhône, à Marseille et à la Ciotat.

Dans le cadre des Fertiles Rencontres, un partenariat a été noué avec l'association, afin de favoriser les échanges de compétence sur un sujet qui concerne particulièrement la Collectivité, celui de la préservation de son littoral.

Ce partenariat se traduit par un soutien à la réalisation d'ateliers de sensibilisation sur le sujet, à la mise en place d'une série d'animations en lien avec le Festival de la Camargue, ainsi que les ateliers dispensés aux enfants, dans le cadre des étapes du bateau des Earth Ship Sisters, sur Port-Saint-Louis-du-Rhône, Marseille et La Ciotat.

- Un atelier d'experts de l'environnement dans le cadre du Festival de la Camargue, sur le thème suivant : « Comment développer la sensibilisation et le passage à l'action pour la préservation du littoral et de la Camargue ».
- Une participation à l'animation d'une table ronde lors de la journée « Fertiles Rencontres, cohésion sociale »
- Des ateliers de sensibilisation à l'environnement à Port-Saint-Louis-du-Rhône, à Marseille et à la Ciotat, (dates définies ultérieurement),
- Un atelier d'experts de l'environnement lors de l'escale de l'association à La Ciotat.

L'association prend à sa charge l'entière organisation de ces actions.

Le montant total des actions portées par l'association EarthShip Sisters s'élève à 115 000 €. L'association sollicite auprès de la Métropole, une subvention d'un montant de 18 000 €.

Compte tenu de l'intérêt de la démarche, il est proposé de soutenir cette opération à hauteur de 5000€.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n°FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de la démarche entreprise par l'association EarthShip Sisters.
- L'apport méthodologique, technique et de mise en réseau de l'association au profit de la démarche portée par la Métropole en matière d'éducation à l'environnement et au développement durable.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de fonctionnement spécifique à l'association Earthship sisters d'un montant de 5 000 euros au titre de l'exercice 2022.

Article 2 :

Est approuvée la convention d'objectifs avec l'association Earthship sisters ci-annexée.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits dans le budget principal de la Métropole 2022, chapitre 65, nature 65748.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,
La Conseillère Déléguée,
Protection de l'environnement,
Lutte contre les pollutions,
Transition écologique

Amapola VENTRON